

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mardi 30 janvier 2007

Sommaire

I.	Installation du Conseil après son renouvellement	2
II.	Election du Président de la Fondation	10
III.	Election de deux vice-présidents du Conseil d'administration de la FNSP	25
IV.	Désignation des quatre représentants de la FNSP au Conseil de direction de l'IEP de Paris	26
V.	Présentation de l'ensemble de Sciences Po	27

PRESENTS

Mme BELDIMAN-MOORE, MM. BIDEGARAY, BUSSI, Mme CARRERE d'ENCAUSSE, MM. CASANOVA, CHEREQUE, CHEVALLIER, DESCOINGS, DUHAMEL, DURRLEMAN, FITOUSSI, GADONNEIX, Mme GISSEROT, MM. HURTIG, JEANNENEY, JOURSON, JOUYET, LANCELOT, Mme de LARQUIER, MM. PAYE, PEBEREAU, PRUNIER, REMOND, Mme RENOARD, M. RIGAUD, Mme ROUSSELET, MM. RULLIERE, SAUVE, SCHWEITZER, SIRINELLI.

ABSENTS OU EXCUSES

Mmes GUILLOU et de LAMBERTERIE, MM. de CASTRIES, LADREIT de LACHARRIERE et TERNEYRE.

ASSISTAIENT A LA REUNION

M. BIGORGNE, Directeur des études et de la scolarité, M. GRUNBERG, Directeur-adjoint, directeur scientifique, Mme MARIK, Directrice adjointe, Directrice de la stratégie et du développement, M. RICHARD, Directeur des finances.

(La séance est ouverte sous la présidence de M. René REMOND à 9 heures.)

I. Installation du Conseil après son renouvellement

M. le PRESIDENT.- Mesdames, Messieurs, je déclare ouverte cette première séance de la treizième mandature du Conseil de la FNSP. Le premier Conseil a été mis en place en janvier 1946 en application de l'Ordonnance du gouvernement provisoire de la République française, en date du 9 octobre 1945, qui portait création de la FNSP. La durée de ces Conseils est

de cinq ans. Nous l'installons aujourd'hui, 30 janvier 2007 ; son mandat – le nôtre – courra donc jusqu'à la fin janvier 2012.

Sur trente-cinq membres, seize d'entre vous siègent pour la première fois. Pour cette raison une partie de la séance sera consacrée à vous présenter le Conseil et l'Institution. Auparavant, je suggère que nous fassions un tour de table et je mentionnerai, ensuite, ceux qui sont empêchés de siéger aujourd'hui.

Je suis René REMOND, Président de la Fondation pour quelques minutes encore. Je suis professeur d'Université, historien et subsidiairement politiste. J'ai des liens avec cette maison depuis plus d'un demi-siècle.

M. DESCOINGS.- Je suis Directeur de l'IEP de Paris et Administrateur de la FNSP.

M. RICHARD.- Je suis Directeur des finances de la Fondation. Je ne suis pas membre de ce Conseil.

M. JOUYET.- Je suis Inspecteur Général des finances. Je dirige le service de l'Inspection générale des finances.

M. JOURSON.- Je suis agent de bibliothèque depuis trente-trois ans à la Fondation.

M. CHEREQUE.- Je suis Secrétaire général de la CFDT.

M. RULLIERE.- Je suis professeur d'université, économiste.

Mme BELDIMAN-MOORE.- Je suis documentaliste à la bibliothèque de Sciences Po.

M. BIGORGNE.- Je suis Directeur des études à l'IEP de Paris. Je ne suis pas membre de ce Conseil.

M. BUSSI.- Je suis professeur des universités à l'université de Rouen.

M. PRUNIER.- Je suis Directeur des premiers cycles et représentant élu des salariés.

M. DURRLEMAN.- Je suis Directeur de l'ENA.

M. CHEVALLIER.- Je suis Professeur de droit public et de sciences politiques à Paris II.

M. BIDEGARAY.- Je suis Professeur de sciences politiques à l'université de Nice.

M. JEANNENEY.- Je suis le doyen d'âge de cette assemblée, puisque j'ai quatre-vingt-seize ans. Professeur émérite à Paris I. J'ai collaboré, en 1945, avec Michel DEBRE, à l'ordonnance qui a créé la Fondation Nationale des Sciences Politiques. Quatorze ans plus tard, j'ai été Ministre du Général de Gaulle. J'ai quitté les affaires politiques quand lui-même a démissionné, ayant été l'auteur, malheureux !, du projet de référendum qui a été rejeté. Après

quoi, j'ai repris mon enseignement à la faculté de droit et de sciences économiques, devenu dans l'intervalle Paris I, jusqu'à ce que, grâce à Raymond Barre alors Premier ministre, je puisse créer l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) dont j'ai demandé le rattachement et l'intégration dans la FNSP. Je l'ai présidé pendant neuf ans, puis ai passé la main à l'un de mes Directeurs de département, Jean-Paul FITOUSSI, que je suis heureux de voir ici, et qui a continué mon œuvre au-delà de toutes mes espérances.

M. le PRESIDENT.- Vous savez le prix que nous attachons à votre présence. Vous êtes le garant de la continuité et vous savez notre reconnaissance pour le rôle que vous avez joué, pas seulement à l'origine, mais tout au long, depuis soixante années.

M. HURTIG.- Je suis politiste, ancien Secrétaire général et Directeur scientifique de la Fondation. Recruté par la FNSP en 1951, il y a donc cinquante-cinq ans, je suis à la retraite depuis onze ans.

Mme CARRERE d'ENCAUSSE.- Je suis Professeur émérite des universités à l'IEP de Paris et membre de l'Académie française.

Mme GISSEROT.- Je suis magistrat honoraire à la Cour des comptes.

M. PEBEREAU.- Je suis Président de BNP Paribas et du Conseil de direction de Sciences Po.

Mme ROUSSELET.- Je suis Directrice de recherche à la FNSP.

M. PAYE.- Je suis Avocat à la Cour.

M. FITOUSSI.- Je suis Professeur des universités à Sciences Po et Président de l'OFCE.

M. SCHWEITZER.- Je suis Président de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité.

M. LANCELOT.- Je suis dans la maison depuis cinquante-deux ans. Je suis Professeur émérite des universités en sociologie politique. J'ai été Directeur de Sciences Po et Administrateur de la Fondation pendant dix ans, avant d'être au Conseil constitutionnel. Je suis membre du collège des Fondateurs.

M. SIRINELLI.- Je suis historien et dirige le centre d'histoire de Sciences Po.

Mme de LARQUIER.- Je travaille à la Direction des Affaires Internationales et des Echanges. Je suis membre élu du quatrième collège, je représente un tiers des salariés de Sciences Po et je suis aussi membre élu du Comité d'entreprise.

Mme RENOUARD.- Je suis Ministre plénipotentiaire honoraire et membre de

l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

M. SAUVE.- Je suis vice-président du Conseil d'Etat.

M. GADONNEIX.- Je suis Président Directeur Général d'EDF.

M. DUHAMEL.- Je suis dans la maison depuis trente-huit ans. Je suis arrivé comme étudiant. Je suis revenu comme maître de conférence et enseignant. Depuis quelques années, je suis Professeur des universités en poste à Sciences Po.

M. GRUNBERG.- Je suis politologue, Directeur scientifique de Sciences Po et Directeur de recherche au CNRS.

M. CASANOVA.- J'ai été Professeur à la faculté de droit de Nancy et un an à celle de Paris pour Nanterre. Pendant plus de trente ans, j'ai été professeur à l'IEP de Paris.

M. RIGAUD.- J'aurai soixante-quinze ans dans quarante-huit heures. Je suis entré dans cette maison il y a cinquante-neuf ans. J'y ai été Maître de conférence et Professeur pendant vingt ans. Je suis Conseiller d'Etat honoraire.

Mme MARIK.- Je suis Directrice adjointe de Sciences Po. Je ne suis pas membre de ce Conseil.

M. le PRESIDENT.- Nous ne sommes pas au complet. Se sont excusés : Marc LADREIT de LACHARRIERE ; Marion GUILLOU, Président de l'Institut National de la Recherche Agricole qui reçoit, à la même heure l'Ambassadeur de Chine pour un important projet de coopération scientifique entre la Chine et la France ; Henri de CASTRIES, qui préside à Londres la réunion du Conseil de l'association qui réunit les quatre-vingts principaux assureurs mondiaux et qui est désolé de ne pouvoir être des nôtres ; Philippe TERNEYRE.

Ce conseil ne dépend d'aucune autorité extérieure. Il n'a pas à être installé par un pouvoir quelconque. Il se réunit donc de plein droit ce matin. Il appartient à celui qui a présidé le précédent d'assurer, quelques instants, la transition d'un Conseil à l'autre. C'est à ce titre que je vous fais part de notre grande satisfaction, à Richard et à moi, de retrouver ici nombre de ceux avec qui nous avons travaillé cinq ans, parfois davantage. La présentation d'ensemble que fera Richard montrera que ces cinq années n'ont pas été stériles.

Je souhaite la bienvenue à tous les nouveaux membres, que je remercie d'avoir accepté ce mandat. Nous essaierons de faire qu'il ne soit pas trop lourd. Le Conseil tient de quatre à cinq réunions dans l'année, d'une matinée entière. Nous veillons à ce que vous n'ayez pas le sentiment de perdre votre temps. Ce n'est pas une chambre d'entérinement. Ceux d'entre vous qui en ont fait partie peuvent témoigner que le Conseil est associé de plein droit à des décisions importantes

et qu'il exerce de vraies responsabilités.

Avant d'aborder les questions à l'ordre du jour et auxquelles il faut que nous donnions réponse aujourd'hui, notamment le renouvellement de la présidence, nous allons, Richard et moi, nous partager la présentation de l'Institution. A moi de vous déchiffrer l'instance que nous représentons. Sa composition est d'une grande complexité.

Nous sommes trente-cinq, qui siègent ici à des titres divers, désignés par des procédures différentes, émanant de sources distinctes. C'est comme un raccourci ou un échantillon de toutes les procédures que les hommes ont trouvées au long des siècles pour procéder aux désignations personnelles : élection, cooptation, désignation sur proposition, nomination sans proposition, présence de droit au titre de fonctions exercées. Seul le tirage au sort n'y est pas ! Je vais évoquer sommairement les différentes composantes ; après, ces distinctions n'ont plus d'importance, mais il n'est pas sans intérêt que chacun d'entre nous sache à quel titre les autres siègent ici. L'ordre dans lequel je vais procéder n'a pas de signification hiérarchique. Il est plutôt chronologique ou juridique.

Je commencerai par le collège le plus nombreux, celui que les textes constitutifs appellent "des auteurs de libéralité." Expression un peu désuète et surannée, à laquelle nous préférons celle de "Fondateurs" qui a l'avantage de rappeler quel est le statut de l'Institution. C'est une Fondation. Je parle sous le contrôle de l'un des fondateurs de l'origine, Jean-Marcel JEANNENEY ; dans l'esprit des pouvoirs publics, il s'agissait de constituer un établissement qui avait la personnalité et qui était une Fondation. En particulier, elle présente la caractéristique de toutes les fondations, un apport par les Fondateurs. Sans refaire l'histoire de cette négociation dont nous vérifions, année après année, la sagesse et le bien-fondé, c'est ce statut qui assure l'autonomie et qui permet à la Fondation d'exercer sa responsabilité.

En 1945, quel était le problème ? Il était impensable, compte tenu de l'air du temps, de continuer à laisser à une institution privée la responsabilité de la formation de la haute fonction publique. Par la "nationalisation", d'autant que c'était lié à une réforme profonde de celle-ci et à la création de l'Ecole Nationale d'Administration, l'Etat entendait faire entrer l'ancienne école libre des sciences politiques dans le giron du système public d'enseignement supérieur.

La préoccupation des responsables de l'école était de sauvegarder l'autonomie pédagogique. A l'époque, les facultés ne jouissaient d'aucune autonomie, pas même pédagogique : les programmes d'enseignement devaient être approuvés par les bureaux de la rue de Grenelle. A tort ou à raison, les héritiers d'Emile BOUTMY pensaient qu'il fallait préserver la liberté de l'établissement pour

définir les conditions d'admission, le programme des études, les conditions d'examen, le diplôme.

Une négociation s'est engagée. J'en parle par ouï-dire, mais Jean-Marcel JEANNENEY en est témoin ; du côté de l'école libre, André SIEGFRIED, qui a été le premier Président de la Fondation, Roger SEYDOUX et Jacques CHAPSAL et, du côté de la puissance publique, Michel DEBRE chargé des réformes, vous-même, Jean-Marcel JEANNENEY, qui étiez au cabinet de votre père chargé de la réforme de l'Etat. Les partenaires se sont mis d'accord sur une formule originale : l'école libre devenait un institut de l'université de Paris, qui ne jouissait pas d'une grande autonomie, mais on créait une entité à laquelle l'Etat confierait la gestion, associant ainsi l'initiative et la garantie de la puissance publique.

L'école libre pouvait faire valoir qu'elle apportait son patrimoine. Richard Descoings dira ce que celui-ci est devenu depuis une soixantaine d'années ; il y avait des immeubles et, entre autres, la bibliothèque et la documentation. Je tiens à mentionner, dès aujourd'hui, la documentation qui est une des quatre grandes missions assignées à la Fondation : à cet égard, on peut dire que Sciences Po n'a jamais démerité. A l'époque, la bibliothèque comportait une centaine de milliers d'ouvrages ; aujourd'hui, c'est de l'ordre de huit cent mille. C'est dire que la bibliothèque de Sciences Po n'a pas souffert de la pénurie dont ont été victimes les bibliothèques universitaires. Si j'avais un testament à laisser à ce Conseil, c'est de continuer à veiller à l'entretien de la documentation.

Les pouvoirs publics - et ils ne se sont jamais déjugés à cet égard - souhaitaient que cette Institution soit indépendante. Jamais cette indépendance n'a été remise en cause par eux ; au contraire, dans l'ensemble nous avons toujours bénéficié, quels que fussent le régime, les majorités politiques, de la confiance et de l'aide des Gouvernements. Pour garantir l'indépendance de l'Institution, ils ont souhaité qu'il y ait dans le Conseil un collège des fondateurs, de dix à quinze membres, et que le Président soit pris dans ce collège sans que son élection ait besoin d'être ratifiée : du moment où vous aurez désigné mon successeur, il sera de plein droit le Président et ne tiendra sa légitimité que du vote du Conseil. Ce sont là des garanties précieuses.

Le texte disait entre dix et quinze membres. Quand j'ai accédé à la présidence, ils étaient une douzaine. J'ai pensé qu'il fallait utiliser toute la ressource et porter par étapes à quinze le nombre des Fondateurs. Ce collège a été renouvelé. N'ont pas souhaité être reconduits Raymond BARRE et André CHANDERNAGOR. Nous avons eu la chance d'y faire entrer Louis SCHWEITZER et Hélène GISSEROT, qui siégeaient déjà dans le Conseil à un autre titre, ainsi qu'un nouveau membre, Henri de CASTRIES.

En raison de la finalité de l'Institution, qui est universitaire, consacrée principalement à la transmission du savoir, à l'enrichissement des connaissances, il apparaissait indispensable que les universités françaises soient représentées. Aussi les textes prévoient-ils que six professeurs d'université font partie de ce Conseil. Leurs noms sont proposés au Ministre qui les nomme, par les sections compétentes du Conseil national des universités. Ils représentent des disciplines différentes. La composition du Conseil visualise une caractéristique des missions de la Fondation : la pluridisciplinarité. C'est une des dispositions majeures au niveau de l'établissement d'enseignement, ce ne l'est pas moins au niveau de la recherche. Les principales disciplines fondatrices, la science politique, le droit, l'économie, la sociologie, l'histoire, la géographie sont représentées par six universitaires. Ont été reconduits Jacques CHEVALLIER et Jean-François SIRINELLI : quatre nouveaux professeurs d'université prennent place aujourd'hui.

Troisième composante de ce Conseil ; eu égard aux destinations des étudiants de l'IEP, à la composition diversifiée du corps enseignant, aux responsabilités que l'Ordonnance confie à la Fondation pour le développement et la promotion des sciences de la société, il est apparu indispensable qu'il y ait une représentation de l'Etat ainsi que des forces vives de la société civile. Deux représentants des grands corps de l'Etat et des Administrations centrales et nous avons l'honneur et le plaisir d'accueillir Jean-Pierre JOUYET et Jean-Marc SAUVE. Le vice-président du Conseil d'Etat a toujours fait partie du Conseil. Vous succédez, Monsieur le Président, directement à Renaud DENOIX de SAINT MARC et à Marceau LONG. C'est l'occasion de vous dire notre gratitude à l'égard de la haute juridiction dans les débats de droit que nous avons eus dans le passé.

Pour la société que l'on appelle civile, quatre représentants au titre des fonctions ou des Institutions qu'ils représentent. Marc LADREIT de LACHARRIERE est reconduit, et trois nouveaux membres qui font leur entrée : Pierre GADONNEIX, Marion GUILLOU et François CHEREQUE.

Il faut ajouter trois membres de droit : l'Administrateur de la Fondation, dont le mandat n'est pas lié à celui du Conseil alors que celui du Président expire avec celui du Conseil. L'Administrateur a été renouvelé comme Directeur de l'IEP il y a quelques mois et il n'y a pas de limite de temps prévue à son sujet.

L'ordonnance ne le prévoyait pas, mais la pratique a imposé qu'il y ait conjonction des fonctions d'Administrateur de la Fondation et de Directeur de l'IEP. En effet, la gestion de l'établissement d'enseignement est confiée à la Fondation ; s'il y avait dualité des personnes, on

risquerait des conflits entre celui qui a la charge du fonctionnement de l'établissement d'enseignement et celui qui est chargé, par le Conseil de la Fondation, de gérer l'ensemble. Telle est la coutume, la bonne entente entre les responsables, en particulier entre l'Administrateur et le Président, est à la fois une condition essentielle et, peut-être, une des explications du fait que Sciences Po n'ait pas eu trop de problèmes de ce point de vue. Rien n'installe la zizanie au sommet. Une des préoccupations et un des critères du Conseil quand il élit le Président est de prendre en considération cet aspect des rapports entre les deux personnalités qui sont les autorités de la Fondation.

L'autre membre de droit est le Directeur de l'ENA. Les destinées des deux Institutions sont liées dès l'origine puisque c'est au même moment qu'est créée l'Ecole Nationale d'Administration et est promulguée l'ordonnance créant l'IEP. Les liens immobiliers ont été nombreux ; Sciences Po a longtemps accueilli dans ses murs l'ENA et le dernier épisode, qui ne met pas fin aux relations entre les deux Institutions, a été l'acquisition, par Sciences Po, du bâtiment de l'ENA.

J'ajoute la représentation du CNRS. En 1945, c'était une anticipation : la préoccupation de la recherche n'était pas très grande dans l'école libre des sciences politiques. Le problème de la recherche se fait jour au lendemain de la guerre. C'est la raison pour laquelle nous avons commémoré en juin dernier le soixantième anniversaire de la refondation de Sciences Po. La préoccupation de la recherche se fait jour alors, mais en 1945, il y avait alors une intuition, une anticipation de la part des rédacteurs de l'ordonnance. Les quinze membres fondateurs, les six professeurs d'université, les six représentants de l'Etat et de la société civile et les trois membres de droit : trente membres, telle était la composition statutaire, initiale en 1946.

Depuis, il y a eu deux ajouts. Le premier, dans les années 1970, à l'initiative de François GOGUEL, qui a estimé qu'il fallait introduire une représentation du personnel. A l'époque les salariés de la FNSP n'étaient pas encore très nombreux ; aujourd'hui, ils sont plus de sept cents, à Paris ou en province, à Grenoble, à Bordeaux. Sept cents salariés de catégories très différentes, des personnels d'administration, des chercheurs, des enseignants. Cinq sièges ont été créés pour les représenter, appartenant à cinq collèges différents, qui porte à trente-cinq le chiffre statutaire permanent du Conseil. Nous nous sommes félicités ici de leur apport, leurs connaissances des problèmes, les suggestions faites ont été précieuses. Les cinq membres sont aujourd'hui entièrement renouvelés.

En certaines circonstances, ce chiffre est porté à quarante. Quand nous avons dû il y a

quelques années repasser par la voie législative pour consolider le statut de la Fondation, pour officialiser sa singularité et étendre ses compétences, en contrepartie, pour ne pas être trop exorbitant du droit commun des universités, puisque c'est le Conseil de la Fondation qui vote le budget de l'établissement d'enseignement, il fallait que soient associés à la délibération les représentants élus des étudiants siégeant au Conseil de direction. Sciences Po associe deux instances ; chaque fois que votre Conseil aura à examiner des questions qui concernent le budget de l'IEP, cinq représentants étudiants siégeront avec voix délibérative.

Enfin, pour être tout à fait complet, dès que j'ai été Président de la Fondation, il m'était apparu qu'il fallait souligner le caractère national de la Fondation. Elle gère l'établissement d'enseignement parisien, mais à l'époque il existait déjà six I.E.P. dont le nombre a été porté à huit, en partie avec l'aide de la Fondation, par la création de deux à Rennes et Lille. Comme, depuis quarante années, les pouvoirs publics ont souhaité que la Fondation s'implique et, notamment, gère les moyens supplémentaires qu'ils donnaient à des instituts d'équilibre, les Directeurs de l'IEP de Grenoble et Bordeaux siègent comme observateurs de plein droit dans ce Conseil. Sans voix délibérative, ils en sont les invités permanents.

La composition de ce Conseil retrace en partie l'histoire de la FNSP, souligne ses missions et définit son originalité. A partir de maintenant, ces différences s'effacent. Tous les membres sont égaux, chacun d'entre nous dispose d'une voix. Une seule exception pour le choix du Président : il doit être membre du collège des Fondateurs. Cela pour que le Président ne puisse pas être un des membres du Conseil nommé par le gouvernement et aussi qu'on soit assuré qu'il sera pénétré des traditions d'indépendance de la Fondation.

II. Election du Président de la Fondation

M. le PRÉSIDENT.- Mon mandat prend fin à cet instant. Je ne sollicite pas et n'accepterai pas ma reconduction. Ceux d'entre vous qui appartenaient au Conseil précédent se souviennent peut-être que j'avais beaucoup hésité, craignant de faire un mandat de trop. J'ai finalement accepté. Si j'ai pu hésiter il y a cinq ans, je ne regrette pas d'avoir accepté car, avec Richard, nous avons eu avec votre Conseil cinq années bien remplies dont j'emporte un grand souvenir. Mais cette fois-ci, ma décision est irrévocable.

Ce n'est pas à moi de choisir mon successeur. Ma responsabilité se borne à veiller à ce

que la transition se fasse dans la clarté, la transparence, le respect des textes et la régularité de la procédure. C'est la raison pour laquelle j'ai lancé un appel à déclaration de candidature. Jean-Claude CASANOVA - je vous l'ai fait savoir par une circulaire adressée ces jours-ci - a accepté que son nom soit proposé à vos suffrages. Lui-même précisera dans un instant le sens qu'il donne à cette candidature et dans quel esprit il l'accepte.

Un mot pour rappeler, au titre des raisons objectives, les liens qui associent depuis longtemps Jean-Claude CASANOVA à Sciences Po. Je ne dirai rien des autres aspects qui sont bien connus. D'abord, sa grande connaissance de l'appareil administratif. Il a été au Cabinet de Jean-Marcel JEANNENEY, conseiller du Ministre de l'Education nationale M. FONTANET et plus longtemps encore à Matignon auprès de Raymond BARRE.

Jean-Claude est associé à l'ensemble de Sciences Po depuis qu'il est étudiant. Il a participé à tous les aspects de la vie de la Fondation et de l'IEP. Il a été étudiant au troisième cycle de sciences politiques créé en 1956, qui était l'embryon de l'enseignement de la recherche. En 1958, assistant à la Fondation. Il a évoqué les universités dont il a été enseignant comme agrégé d'économie mais, depuis longtemps, professeur des universités à Sciences Po. Il a assuré des années le grand cours d'économie de l'année préparatoire, un cours maître. Directeur d'étude et de recherche, il a dirigé un des plus anciens centres de recherche, le Service d'étude de l'activité économique. Il fait partie du Conseil de la Fondation depuis longtemps, membre du collège des Fondateurs et de la Commission des finances du Conseil.

C'est dire qu'il a une très bonne connaissance de l'ensemble. Chacun sait son attachement et son dévouement. J'ajouterai que j'ai toujours admiré sa vision d'ensemble de ce que devrait être une institution universitaire. Peu connaissent aussi bien que lui les systèmes universitaires. Il en a non seulement une connaissance, mais une réflexion personnelle. Enfin, il est économiste de formation. Son élection manifesterait la pluridisciplinarité. Les précédents Présidents étaient historiens ou politistes. André SIEGFRIED, Président de 1945 à sa mort en 1959. Pierre RENOUVIN, de 1959 à 1971, grand historien, doyen de la Sorbonne, qui a beaucoup fait pour instaurer des relations étroites entre Sciences Po et les universités : il a été un des créateurs de l'année préparatoire. Et François GOGUEL, de 1971 à 1981, non universitaire, mais grand savant, sociologue, géographe en sciences politiques. Moi-même enfin, historien.

Il m'est souvent arrivé de penser que Jean-Claude aurait fait un excellent professeur d'histoire des idées politiques ou même de philosophie politique. Par sa culture politique, sa connaissance des textes, c'est dans la revue *Commentaire* qu'il trouve l'enseignement qu'il n'a pas donné ici.

M. CASANOVA.- Merci, Monsieur le Président. Ce n'est pas sans crainte et sans tremblement que j'ai accepté, comme vous l'avez dit, que mon nom soit prononcé. Ceci pour deux raisons. D'abord, parce que d'autres plus qualifiés que moi auraient pu se porter candidat et ne l'ont pas fait. Ensuite, parce que je n'ai ni les mérites, ni l'œuvre des quatre Présidents de la Fondation. Je le dis d'autant plus librement que j'ai été leur élève. J'ai suivi les cours d'André SIEGFRIED avant mon diplôme en 1956. J'ai suivi le cours de droit parlementaire de François GOGUEL. J'ai suivi à la Sorbonne un cours de Pierre RENOUVIN sur le traité de Versailles et, en 1956, j'ai appartenu à la première génération d'étudiants au troisième cycle, où avec Jean TOUCHARD, Maurice DUVERGER, Alfred GROSSER et Jean-Baptiste DUROSELLE, vous étiez les cinq premiers Directeurs d'études de la maison.

Mon attachement à la maison est très ancien. J'ai entendu parler pour la première fois de Sciences Po en 1951 ou 1952 par Jean-Claude PAYE et Raymond BARRE. Quand nous avons quitté la petite faculté de droit dans laquelle Jean-Claude et moi avons été élevés, nous sommes venus à Sciences Po. Jean-Claude a passé son diplôme en 1956, je ne suis resté que deux mois à la section "service public", le temps de me décider à ne pas être candidat à l'ENA. Je suis revenu l'année d'après à la section générale en 1956, j'ai été diplômé en 1957. Je me suis trouvé dans une situation assez curieuse en 1956 puisque le Directeur de l'époque m'a dit : *"Pour la préparation du diplôme vous n'avez pas assez de séminaires qui vous intéressent. Vous devriez vous inscrire au troisième cycle que l'on crée."* Grâce à la plasticité de cette maison, j'ai été pendant un an à la fois étudiant de second cycle et étudiant de troisième cycle.

C'est là, cher René REMOND, que j'ai fait votre connaissance. J'ai passé le diplôme en 1957 puis je suis parti aux Etats-Unis. Je suis revenu et j'ai été, je crois, parmi les quatre premières personnes nommées au Centre d'Etudes et de Recherches Internationales (CERI). Jean-Baptiste DUROSELLE l'avait créé grâce à une aide de la Fondation Rockefeller et les deux fondateurs étaient Raymond ARON et Jean-Baptiste DUROSELLE. Raymond ARON m'a choisi avec Pierre HASSNER comme l'un de ses deux assistants. Je n'y suis resté que trois mois et j'ai rejoint le cabinet de Jean-Marcel JEANNENEY dont Raymond BARRE était le Directeur de cabinet. Temps très heureux, j'étais extrêmement jeune, Jean-Marcel JEANNENEY me faisait écouter au téléphone les leçons de finances publiques de Wilfried BAUMGARTNER qui avait illustré la chaire de finances publiques de cette maison. Je suis revenu dans cette maison en

1963 comme maître de conférence, puis en 1966 comme Directeur d'étude au troisième cycle. J'y suis revenu à nouveau comme Professeur titulaire et définitivement, si j'ose dire, jusqu'à ma retraite universitaire en 1969. J'y ai donné beaucoup de cours sur beaucoup de sujets, en économie, en politique internationale et en philosophie politique.

Voilà comment est né mon attachement à cette maison. Je dois ajouter que je suis devenu un très jeune membre de ce Conseil, je crois en 1971. Je l'ai d'abord été comme professeur des facultés de droit et des sciences économiques. Mes collègues du Comité consultatif, ayant à désigner un de leurs collègues, se sont dit : "*Après tout, CASANOVA enseigne désormais là-bas, il sera sur place, autant le nommer, cela évitera des déplacements.*" A la surprise de l'Administrateur de l'époque, j'en suis donc devenu membre. Ensuite, vous avez bien voulu que j'entre dans le collège des Fondateurs, auquel j'appartiens aujourd'hui.

J'ai agi pour Sciences Po aussi quand je travaillais à l'extérieur de la maison et il y a deux choses dont je suis fier et que je veux mentionner.

D'une part, je suis à l'origine du fait que notre maison délivre des doctorats. J'ai profité de la volonté d'un ami, André GIRAUD, qui voulait absolument que Polytechnique en délivre, et de l'autorité d'une personnalité beaucoup plus importante, le Président POMPIDOU, qui voulait que l'école normale supérieure puisse en délivrer aussi. J'ai donc rédigé, au temps de la présidence POMPIDOU, FONTANET étant ministre et moi son conseiller pour l'enseignement supérieur, le premier décret autorisant des établissements autres que des universités à délivrer le doctorat. Mais si vous lisez ce décret, vous verrez qu'il respecte toutes les traditions universitaires concernant la composition des jurys et les qualifications nécessaires pour être fait docteur.

D'autre part, j'ai aidé cette maison à développer son personnel universitaire permanent. Beaucoup de membres de ce petit corps sont ici présents, Olivier DUHAMEL, Hélène CARRERE D'ENCAUSSE. J'ai obéi en cela au souhait d'un homme qui a joué un très grand rôle dans cette maison, Jean TOUCHARD. Les Directeurs d'études ont été créés par lui, à l'époque où Jean SIRINELLI, le père de Jean-François SIRINELLI, était Directeur des enseignements supérieurs et lui, Jean TOUCHARD, secrétaire général de notre Fondation. On ne pouvait pas nommer des professeurs de facultés directement à l'IEP. On a donc créé des Directeurs d'études à la Fondation. A partir de 1969 (c'est un des résultats de la révolution de 1968) comme les chaires avaient disparu, on a pu créer des emplois de professeurs des universités hors des universités. Un certain nombre d'entre nous, Alain LANCELOT, Jean-Paul FITOUSSI, sont devenus professeurs dans cette maison et j'ai pendant dix ans, Rue de Grenelle puis à Matignon, facilité le mouvement.

Voilà ce qui me rattache à Sciences Po. Mais quand je réfléchis à la mission pour laquelle je me porte candidat et sollicite vos suffrages, je dois ajouter que ma vision des institutions universitaires a été façonnée par trois autres éléments extérieurs à Sciences Po.

D'abord, les facultés de droit dans lesquelles j'ai été élevé et auxquelles je reste attaché par l'esprit et le cœur. Qui n'a pas connu les facultés de droit de l'ancien régime n'a pas connu la douceur de vivre. Les assemblées de la faculté de droit de Nancy ont eu pour moi une très grande importance en m'initiant à la vie universitaire. Quand l'économie a été rattachée aux facultés de droit, le Doyen de la faculté de droit de Paris de l'époque, à la fin du XIX siècle a dit : "*Ce sera très bien pour les économistes, ils fréquenteront un excellent milieu !*" (Rires) A ces facultés je reste donc attaché, à l'enseignement du droit et à leur caractère déjà pluridisciplinaire. Malheureusement, le système facultaire était incomplet et ne pouvait pas aboutir à créer des vraies universités, d'où les nécessaires réformes qui sont venues ensuite.

En second lieu, je reste attaché à ce que j'ai découvert aux Etats-Unis. A Harvard où j'ai été étudiant et où j'ai un peu enseigné ensuite, j'ai découvert ce qu'est une vraie université, richement dotée, soucieuse du progrès intellectuel, scientifique et social. Je ne connais pas de plus belle institution que les grandes universités américaines, comme l'ont été à la fin du XIX siècle les grandes universités allemandes. J'ai toujours considéré les grandes universités françaises en songeant à ce qu'elles pourraient devenir si elles étaient dotées de plus d'autonomie.

En troisième lieu, j'ai appris à réfléchir sur l'université par deux responsabilités que j'ai eu à exercer à deux moments de ma vie : auprès de Joseph FONTANET où je me suis occupé des problèmes généraux de l'enseignement supérieur ; et auprès de Raymond BARRE où je me suis en partie occupé des problèmes des universités. J'ai alors regardé l'université sous l'angle de l'administration et des budgets et j'ai mesuré les profondes difficultés que connaissait notre système centralisé.

Voilà ce qui a été ma formation. Je vais vous dire maintenant les principes auxquels je suis attaché et auxquels je m'efforcerai d'obéir, si vous m'accordez votre confiance.

Le premier tient à maintenir l'indépendance de la maison. Comme l'a rappelé René REMOND, elle est essentielle. Elle existe dans les textes, dans les esprits, elle a permis les succès du passé. Si, depuis un demi-siècle, elle s'est adaptée et a innové, c'est parce qu'elle jouissait d'une capacité d'adaptation et d'innovation qu'elle aurait pu certainement avoir dans d'autres cadres réglementaires, mais avec beaucoup plus de difficultés, beaucoup plus de lenteur et avec un plus grand risque d'échec. D'une certaine façon, l'indépendance a été, pour cette maison, l'explication

du succès et je pense qu'elle est le gage de l'avenir.

Le deuxième principe, c'est la fidélité à l'histoire de cette maison. Vous avez rappelé les conditions de sa Fondation. Je voudrais rapporter une anecdote, car elle est peu connue. La vraie cause historique de la création de Sciences Po tient aux conversations de Jules FAVRE avec BISMARCK au château de Ferrières. Tous les contemporains ont été impressionnés par la faiblesse historique de Jules FAVRE. Le vrai fondateur des sciences politiques était TAINÉ. Les gens autour de lui, Emile BOUTMY, Albert SOREL, lui ont dit : "*La France à trop d'orateurs et pas assez de politiques.*" Ils ont eu le sentiment que, dans ses nouvelles élites dirigeantes, la France manquait d'hommes ayant une connaissance objective des faits et susceptibles d'appréhender la réalité politique, sociale et économique à partir de là, et non à partir de déclarations sentimentales. Le pauvre Jules FAVRE, dans des conditions extrêmement douloureuses, s'était contenté de faire un discours à BISMARCK sur les progrès de la science et l'avenir de l'humanité, ce qui avait sidéré BISMARCK mais qui lui avait aussi permis d'avancer ses pions plus facilement.

Ces fondateurs qui, pour une grande partie, appartenaient à la bourgeoisie protestante, ont voulu donner à la France une école dans laquelle on se forme objectivement, par les sciences, à la connaissance de la politique. Si le mot "sciences politiques" a été utilisé, c'est parce que beaucoup étaient des disciples de GUIZOT et que le premier acte de GUIZOT, qui avait été dix ans professeur à la Sorbonne et qui devint Ministre, après la révolution de 1830, fut de recréer l'Académie des sciences morales et politiques, en utilisant le mot "sciences politiques" au pluriel pour indiquer que, dans la formation des hommes, il faut regarder les différents points de vue par lesquels on peut observer et agir dans la société. Si ce mot "science" a été honoré dans cette maison, il l'a été en fidélité à ses fondateurs, avec l'idée que rien ne remplace la connaissance objective pour pouvoir agir.

De là, nous comprenons ce qui s'est passé depuis un demi-siècle : l'élargissement des fonctions enseignantes ; l'élargissement de Sciences Po à la formation non seulement des hauts fonctionnaires français, mais aussi des syndicalistes, des hommes de presse, des dirigeants d'entreprise, des financiers, etc. Toutes les réformes qui ont fait qu'en un demi-siècle, l'école des sciences politiques transformée en Fondation Nationale des Sciences Politiques et en Institut d'Etudes Politiques a considérablement élargi ses activités, formant tous les types possibles de responsables dont une société moderne peut avoir besoin.

Troisième principe auquel je crois tenir, c'est que l'enseignement doit nécessairement

s'appuyer sur la recherche et sur la documentation, la connaissance des livres et des hommes. Cela découle du deuxième principe ; si l'on veut former les gens, il faut que l'enseignement se nourrisse de la recherche et de l'observation. De ce point de vue, si on regarde Sciences Po depuis un demi-siècle, il n'y avait pratiquement aucun centre de recherche en 1950, nous en avons beaucoup aujourd'hui avec beaucoup de chercheurs, qui jouent un rôle important dans les différentes sciences sociales.

Le quatrième principe tient à la pluridisciplinarité. Elle pose un problème presque philosophique. Pascal avait coutume de dire : *"Il est difficile de choisir entre : faut-il savoir tout sur peu ou peu sur tout ?"* La réponse n'est pas facile, car les deux tendances sont légitimes. Quand deux choses sont légitimes en même temps et partiellement contradictoires, il faut accepter de faire les deux choses en même temps, il faut que Sciences Po soit à la fois une institution dans laquelle on se spécialise et une institution dans laquelle la formation en général, la culture générale, la connaissance de l'histoire en particulier permettent de lier les spécialisations entre elles et de les regarder avec plus de recul.

Cinquième principe, il tient à l'ouverture internationale. Une des plus grandes satisfactions que j'ai éprouvées dans les derniers enseignements que j'ai donnés à Sciences Po tient aux réformes décidées par Richard DESCOINGS qui sont l'internationalisation de la maison. Le brusque afflux d'étudiants européens, américains, d'Amérique latine et d'Asie, la brusque ouverture de nos étudiants allant beaucoup plus à l'étranger qu'autrefois font que le milieu étudiant de Sciences Po s'est incontestablement élargi, approfondi et qu'il y a un renouvellement complet de notre maison de ce point de vue. Une des grandes satisfactions que j'ai eues a été de lire que, dans les classements internationaux, nous étions désormais reconnus comme un grand établissement.

Voilà les quelques principes auxquels j'aimerais rester fidèle. J'en ajoute un dernier. Ce qui caractérise cette maison et, je crois, l'action humaine, c'est que la fidélité au passé n'a de sens que si elle s'accompagne du souci du changement. Selon la formule d'un noble sicilien, célèbre grâce au cinéma et au roman : *"Si l'on veut que tout demeure, il faut que tout change."* Je crois que cette maxime garde une grande part de vérité.

Dans cette perspective, je suis prêt à servir ce Conseil s'il veut bien m'accorder sa confiance et à aider son Administrateur et le Directeur de l'IEP à poursuivre la tâche qu'il a si brillamment et intelligemment entamée. Je suis prêt, surtout, à m'inspirer des leçons que m'a données René REMOND depuis un demi-siècle, non seulement lors du séminaire général du

troisième cycle mais aussi, dans cette même salle, où il a présidé si bien nos séances. Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. La discussion est ouverte.

M. LANCELOT.- Monsieur le Président, Cher René, permettez-moi de dire deux mots l'un sur le passé et l'autre sur l'avenir.

Sur le passé, pour vous dire, au nom de tous, notre reconnaissance pour tout ce que vous avez fait dans cette maison et, j'en suis sûr, pour tout ce que vous continuerez à y faire avec nous. Comme Jean-Claude CASANOVA, j'ai vécu une grande partie de ma vie près de vous. Et cela de très longue date, puisque je n'avais pas vingt ans quand je vous ai connu et je ne peux pas oublier que, lorsque mon père est mort prématurément, vous m'avez souvent tenu lieu d'un père avec Jean TOUCHARD. J'ai profité, comme beaucoup d'autres, de l'exceptionnelle ouverture intellectuelle que vous avez apportée à tous vos élèves mais aussi d'une ouverture plus rare sur la société civile. Car vous ne vous êtes pas contenté d'enseigner des étudiants qui, à l'époque, il faut le reconnaître, étaient issus pour la plupart d'une petite minorité de la société. Vous êtes allé à la rencontre des jeunes qui n'avaient pas fait d'études, notamment mais pas exclusivement dans la mouvance catholique. C'est ainsi que j'ai pu personnellement m'engager à vos côtés dans la formation de cette génération de jeunes agriculteurs qui ont fait la révolution de notre agriculture, comme des syndicalistes de la CFTC, au moment où ils se lançaient dans la grande révolution de la déconcessionnalisation qui était redoutée par beaucoup. Dans toutes ces directions, vous ne vous êtes pas seulement affirmé comme un maître d'une science sûre et d'une intelligence lumineuse, mais aussi et toujours comme un maître de vie. Tous ceux qui ont travaillé auprès de vous en ont été marqués dans leur vie et pour toute leur vie.

J'ai connu, comme Jean-Claude CASANOVA, les quatre Présidents de la Fondation : j'ai été le dernier assistant d'André SIEGFRIED ; j'étais près de vous lorsque Pierre RENOUVIN présidait les jurys de recrutement au troisième cycle ; j'ai été très proche de François GOGUEL en raison des liens très forts tissés tant à l'Association française de science politique, dont il était le Président quand j'en étais le secrétaire général, qu'au CEVIPOF qu'il avait créé et que j'ai dirigé près de douze ans. Enfin, j'ai pu travailler auprès de vous en tant qu'administrateur de la Fondation de 1987 à 1996 et retrouver dans ce Président si proche et si présent le mentor dont le soutien ne m'avait jamais manqué. Permettez-moi de rappeler que lorsque je me suis lancé et ai lancé la maison dans des réformes profondes, qui paraissaient révolutionnaires ou pour le moins aventureuses à beaucoup - qu'il s'agisse de l'internationalisation, des enseignements en

langues étrangères, de la généralisation des stages et surtout - horresco referens - de l'augmentation drastique des droits d'inscription - vous m'avez soutenu sans hésitation, avec le cœur d'un jeune homme. Je ne l'ai pas oublié et ne l'oublierai jamais. De cette ouverture, de ce soutien et de cette amitié si fidèles le jeune élève auquel vous avez tout appris sera toujours reconnaissant.

Cher René, permettez-moi de vous dire que l'œuvre que vous avez accomplie et qui s'inscrit directement dans la ligne de vos prédécesseurs est celle d'un grand Président. Elle vous fait honneur, elle nous fait honneur, et elle fait honneur à Sciences Po et à l'Université française.

M. le PRESIDENT.- Merci. Ce n'était pas prévu à l'ordre du jour !

M. LANCELOT.- Pardonnez-moi de ne pas l'avoir respecté. Mais je devais vous dire cela en mon nom et au nom de tous ceux qui nous entourent et dont je sais qu'ils partagent mon affectueuse admiration.

J'ajouterai si vous le permettez un mot sur l'avenir, c'est-à-dire sur Jean-Claude CASANOVA. Jean-Claude sait comme vous combien je lui suis reconnaissant d'accepter la charge de Président de la Fondation. Je crois que personne n'est mieux placé que lui aujourd'hui pour remplir cette charge et qu'il s'inscrira parfaitement lui aussi dans la lignée des grands universitaires qui ont présidé cette maison. Et je pense qu'il est absolument nécessaire que le Président de cette maison soit un grand universitaire. Et si possible un universitaire pluridisciplinaire. Force est de reconnaître que, dans ce domaine, Jean-Claude est un modèle difficile à égaler : économiste d'appellation contrôlée, juriste patenté - avocat à la cour suivant la tradition paternelle-, politiste nourri aux finesses de la vie politique insulaire autant qu'à celles des cabinets ministériels, historien omniscient, philosophe formé à la dure férule de son maître Aron, son seul défaut a été de ne pas considérer la géographie comme une science, mais je crois qu'il l'a quelque peu corrigé...

Voilà pourquoi, en dehors de liens d'amitié personnels qui remontent au temps où tu portais crânement, cher Jean-Claude, le béret du Train des Equipages et où je portais le bonnet à pompon des Equipages de la Flotte, je souhaite de tout mon cœur que tu sois élu tout à l'heure le cinquième Président de la Fondation nationale des sciences politiques.

M. HURTIG.- Cher René, avec Alain LANCELOT, je suis le seul membre de ce Conseil qui ait été le collaborateur de tous les Présidents de la Fondation. Je l'ai été à des titres divers, à des fonctions très subalternes auprès des deux premiers, à des fonctions plus importantes auprès de François GOGUEL, puisque son élection a coïncidé avec la mort de Jean TOUCHARD

et ma nomination comme Secrétaire général de la Fondation, puis de vous-même. François GOGUEL et vous-même m'avez longtemps honoré d'une véritable amitié, j'en ai été très heureux, très touché. Cela a été une des conditions de ce qu'a pu être l'efficacité de mon action dans l'ombre auprès des Présidents.

Jean-Claude, nous sommes liés par une très vieille amitié. Nous nous connaissons depuis très longtemps. Comme Alain, je suis persuadé que tu t'inscris légitimement dans la lignée prestigieuse des Présidents de la Fondation, que tu contribueras à maintenir le prestige et l'efficacité de la fonction, que tu ne la considéreras pas du tout comme une sinécure, que tu voudras exercer ton influence, manifester ton originalité dans des conditions raisonnables, assurant à la fois le changement et la continuité. J'ajoute que, pour moi, tu es le premier Président plus jeune que moi (et sensiblement plus jeune !) ce dont je me félicite, bien que j'aie eu pour mes aînés tout le respect qu'ils méritaient et que je me sois senti pendant un grand nombre d'années très proche à la fois de François GOGUEL et de René REMOND.

M. le PRESIDENT.- Merci Serge.

Mme CARRERE d'ENCAUSSE.- Ma vie se confond avec Sciences Po. Si je n'ai connu André SIEGFRIED que comme Professeur, cela fait partie de mon existence d'étudiante ici et j'ai l'impression que ma biographie à Sciences Po est aussi longue que celle de Jean-Claude CASANOVA. En effet, j'y suis arrivée en 1960 et si je n'ai pas exercé de fonctions administratives aux côtés des Présidents de la Fondation, mon expérience est celle du centre de recherche. Je me suis passionnément intéressée à la documentation, Serge HURTIG le sait, pour des raisons un peu particulières car mon domaine était un des domaines un peu exotiques de la maison. J'ai été Professeur, j'ai notamment dirigé un troisième cycle et n'ai quitté Sciences Po que parce que le Parlement européen m'interdisait, malgré la bonté d'Alain LANCELOT pour aménager mes horaires, de persévérer dans ce cumul.

J'ai juste fait une équipée à Paris I de trois ans ; Jean-Claude CASANOVA m'a aidée à m'en arracher pour revenir ici, au grand dam de Paris I qui avait trouvé étrange que, élu là-bas, on ait comme idée de vouloir revenir à Sciences Po ! Cette maison, je crois donc l'avoir pratiquée par divers côtés.

J'ai été très proche de Jean TOUCHARD, de Jean-Baptiste DUROSELLE, de François GOGUEL, même si j'ai moins travaillé avec lui. Ils incarnent tous, à mes yeux, la maison et sa continuité. René REMOND (à qui me lie une amitié très profonde), vous avez dit que vous aviez eu peur de faire un mandat de trop. Quand je regarde cette maison, vous y avez joué un rôle que

nous avons tous essayé d'exprimer, à la Bibliothèque Nationale, où Jean-Noël JEANNENEY a organisé si heureusement, il y a quelques semaines, un hommage pour saluer votre œuvre. J'ai d'ailleurs dit : pas de statue René REMOND, il ne faut pas l'embaumer, il est là et doit encore nous conduire longtemps.

Ce que vous avez fait est remarquable. Vous passez aujourd'hui le flambeau à Jean-Claude CASANOVA mais vous devez continuer. Nous avons extrêmement besoin de vous, car vous assurez à la fois la tradition, la longue durée de l'histoire de cette maison et aussi ce que vous avez aidé à conduire, c'est-à-dire un changement, avec Alain LANCELOT et Richard DESCOINGS. Votre esprit est formé à cela, peut-être est-ce le fait d'être un historien qui fait que vous savez comment doivent se marier la tradition, la longue durée et l'avenir. Dans votre action, dans tout ce que vous avez fait et dans tout ce que vous essayez d'apporter aux autres, il y a cette perspective sur la connaissance du passé, l'attachement à ce que le passé a permis de construire mais aussi le fait qu'il faut prendre un élan. Je voudrais vous dire à quel point je vous admire et je vous ai de gratitude et à quel point cette maison doit compter sur vous dans les années qui vont venir, aux côtés de Jean-Claude et de ce Conseil.

Je suis très heureuse que Jean-Claude CASANOVA ait accepté d'être candidat, pour beaucoup de raisons. Il y a longtemps que nous nous connaissons. Parfois, il m'a irritée, car il sait tellement de choses qu'il est un peu agaçant. On se dit "*Cela suffit*" il a toujours raison, c'est un peu désagréable. Dans nos débats, par moments, nous n'étions pas tout à fait d'accord mais en définitive, je pense qu'il avait raison. Les principes que Jean-Claude a exposés sont ceux qui ont permis à la maison d'être ce qu'elle est et qui permettront à Sciences Po de continuer. Une chose est tout à fait extraordinaire. On se lamente aujourd'hui, en France, sur la difficulté de l'adaptation au monde moderne ; il me semble que Sciences Po joue un rôle pilote, que les étudiants que l'on forme répondent à ce qui est le grand changement, un monde ouvert, et que Sciences Po a été en avance sur cette découverte : la mondialisation. Les jeunes qui sortent d'ici sont beaucoup plus adaptés à ce monde que ceux qui sortent de beaucoup d'universités.

Nous savons tous les qualités de Jean-Claude CASANOVA, quelle est sa capacité à comprendre les institutions et aussi à naviguer en leur sein, car ce n'est pas simple. Deux choses me paraissent également importantes. Certes, l'internationalisation est acquise à Sciences Po, mais il a une compréhension exceptionnelle du monde international, peut-être est-ce dû à la découverte alors qu'il était très jeune des universités américaines ; en tout cas, Jean-Claude CASANOVA est un esprit international, il aidera à porter plus loin ce qui est la vocation de Sciences Po dans le

monde aujourd'hui, ce qui permettra à Sciences Po d'aller au-delà de tout ce qui se fait. Et puis, à l'autre extrémité, il a un sens extrêmement aigu de tout ce sur quoi repose ce savoir : les bibliothèques, la documentation, toutes sortes de choses qui font une des qualités majeures de cette maison. Ce n'est pas un petit aspect. Tous les projets qu'il faut avoir dans ce domaine qui sont fondamentaux, la Fondation a un rôle à cet égard. Jean-Claude CASANOVA a une connaissance extraordinaire de tout le patrimoine, accumulé de savoirs, partout où il se trouve. L'impulsion qu'il va donner à la maison, ce à quoi il va veiller, me paraît fondamentale.

Il me semble que ces deux aspects sont extrêmement importants, car cela fait partie des raisons pour lesquelles Sciences Po a acquis sa place dans l'université française et les universités internationales. Le classement de Shanghai le montre. C'est là-dessus qu'il faut aller de l'avant. Merci, Jean-Claude, d'accepter de jouer ce rôle pour le bien de tous.

M. le PRÉSIDENT.- Merci Hélène.

M. FITOUSSI.- Monsieur le Président, c'est avec une certaine émotion que je prends la parole. Comme le disait Montesquieu, je sais que le secret d'ennuyer est celui de tout dire. Je ne dirai donc pas grand-chose, simplement mon admiration, car à la différence de l'ensemble des intervenants, jusqu'à présent, je n'ai connu que vous comme Président, et cela dès le début des années 1980. J'ai toujours admiré (j'ai d'ailleurs essayé de vous imiter et n'y suis jamais parvenu) votre capacité à dire les choses de belle manière, et à dire des choses pertinentes. Cela jusqu'à aujourd'hui ; hier, j'ai été très frappé par la qualité de votre présentation de Suzan BERGER et, en même temps, de ce qu'elle révélait de l'activité internationale de Sciences Po dès la fin de la seconde guerre mondiale et la liaison qui s'était établie entre les intellectuels américains et les intellectuels de Sciences Po.

J'ai également été très frappé par votre connaissance, très frappé par votre pertinence et également par votre ouverture d'esprit qui a consisté à accueillir l'économie, dont la place était un peu réduite avant que Jean-Marcel JEANNENEY ne crée l'OFCE. Bien sûr, il y avait le service d'études économiques mais là, ce fut cinquante chercheurs supplémentaires en un coup qui sont arrivés dans la nébuleuse Sciences Po et que vous avez accueillis de façon magnifique, parce que vous les avez accueillis intellectuellement et pas seulement concrètement.

J'ajoute que Jean-Marcel JEANNENEY a joué un rôle déterminant dans mon arrivée à Sciences Po au début des années 1980, et voudrais aussi indiquer la très grande qualité de Jean-Claude CASANOVA, qui m'a permis de m'intégrer dans le corps professoral de Sciences Po. Cette très grande qualité qui tient à son antisectarisme viscéral. C'est quelque chose qui laisse

bien augurer de l'avenir.

M. le PRESIDENT.- Si le Conseil se juge suffisamment éclairé pour formuler maintenant un choix, nous allons procéder au vote. Je rappelle les règles : elles sont peu nombreuses et simples. Le vote est à bulletin secret. C'est un vote personnel. Seuls y participent les membres présents. D'ordinaire, il y a procuration, mais pour une telle décision, ne sont admis à participer que ceux qui sont effectivement présents. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas de procuration. L'élection exige entre autre une majorité qualifiée des deux tiers des membres présents.

Je déclare le scrutin ouvert.

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

Résultat : 35 inscrits ; 30 participants ; 30 bulletins exprimés.

Monsieur Jean-Claude CASANOVA est élu Président de la Fondation Nationale des Sciences Politiques (29 voix pour ; 1 abstention.)

M. le PRESIDENT REMOND.- Je proclame Jean-Claude CASANOVA élu Président de la FNSP pour les cinq années à venir.

(Applaudissements)

M. le PRESIDENT REMOND.- Je suis personnellement très heureux. La continuité est assurée. J'aurai rempli mon mandat jusqu'au bout. Ma mission est achevée.

M. le PRESIDENT CASANOVA.- Je remercie le Conseil. Son vote me touche profondément. J'espère que la quasi-unanimité que nous avons eue dans ce vote se poursuivra dans nos délibérations futures. Je m'efforcerai de le servir comme je le peux, pour quelques années seulement, en étant ainsi fidèle à la fois aux principes que j'ai énoncés et au vote qu'il a exprimé.

Je voudrais aussi dire ma reconnaissance à René REMOND et, si vous le permettez, le lui dire en notre nom à tous. Non seulement il a joué un rôle considérable dans cette maison, mais je voudrais lui dire notre reconnaissance comme Président de ce Conseil. En un quart de siècle, la Fondation s'est transformée plus qu'en un demi-siècle et, en un demi-siècle, elle s'était transformée plus qu'en un siècle. Dans l'accélération de l'histoire de cette maison, il a joué un rôle considérable dont nous pouvons tous lui être reconnaissants.

Je dis aussi la fierté que j'éprouve à lui succéder.

Je lui dis, enfin, à titre personnel, mais je suis sûr en votre nom, mon affection et mon amitié. Si vous le permettez, je voudrais faire comme première proposition de demander au Conseil d'administration de la Fondation de lui décerner le titre de Président d'honneur de la Fondation, afin que sa présidence morale éclaire ma présidence effective.

(Applaudissements)

M. le PRESIDENT REMOND.- Merci au Conseil, merci Cher Jean-Claude. Je me suis abstenu jusqu'à présent de toute subjectivité. Au moment où s'achève ce mandat d'un quart de siècle que vous m'avez confié, où se dénouent un peu les liens qui m'unissent à Sciences Po depuis soixante ans (à la rentrée prochaine, il y aura soixante ans que Jacques CHAPSAL m'a confié une conférence de méthode de seconde année où j'avais comme étudiant Jean-François DENIAUD que nous avons enterré hier), c'est avant tout un sentiment de reconnaissance pour la chance que j'ai eue de travailler avec trois Administrateurs successifs : Michel GENTOT, Alain LANCELOT et Richard DESCOINGS. Ce fut un bonheur. De travailler aussi avec des centaines de collègues, de chercheurs, d'administrateurs, de documentalistes, de bibliothécaires. Ma reconnaissance va à tous les responsables, aux Conseils successifs et à leurs membres.

J'ai eu une grande chance, car la présidence de la Fondation est une grande fonction. Elle jouit de l'indépendance : une des raisons pour lesquelles j'ai accepté la proposition que m'a faite, il y a vingt-cinq ans, François GOGUEL est que je savais trouver ici les conditions dont j'avais déploré ne pas disposer comme Président d'université et comme premier vice-président de la conférence des Présidents des universités, à savoir une autonomie suffisante pour pouvoir agir, exercer la responsabilité, prendre des initiatives.

C'est une grande fonction à la tête d'une grande institution. La présidence de la Fondation restera, avec celle de Nanterre, l'honneur de ma vie d'universitaire et, j'ajouterai, ma fierté de citoyen. Merci.

(Applaudissements)

M. DESCOINGS.- Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, je n'ai pas pris la parole jusqu'à présent car je me trouve dans une situation inhabituelle. Je suis membre de droit de notre Conseil, mais l'Administrateur de la Fondation œuvre sous l'autorité, au moins morale, du

Président. Je ne me voyais donc pas intervenir avant le vote.

Je voudrais vous dire ma joie que vous ayez désigné Jean-Claude CASANOVA, mais aussi l'immense émotion que j'éprouve aujourd'hui. C'est Alain LANCELOT qui m'a découvert quand il a fait le pari de me nommer auprès de lui, jeune énarque encore en friche intellectuelle, faute d'avoir été élevé aux sources des sciences sociales. C'est lui qui a proposé au Conseil de prendre sa succession. Ce faisant, il m'a conduit à travailler pendant dix années sous l'autorité de René REMOND.

René a été de tous les combats, des plus spécifiques à Sciences Po, avec la réforme de l'organisation des scolarités, aux plus citoyens, comme il vient de le rappeler, avec une portée nationale. Je me souviens du moment où nous avons lancé les conventions d'éducation prioritaire: avec Michel PEBEREAU, il a apposé sa signature sur une tribune libre qui devait être publiée dans le journal Le Monde pour expliquer en quoi il défendait, aux avant postes, une initiative alors largement décriée.

Il a été de tous les combats aussi quand il a fallu, et cela a été une très bonne chose, persuader les membres de ce Conseil de développer des premiers cycles dans d'autres régions que l'Ile-de-France. Il a été de tous les combats pour affermir juridiquement le lien indissociable entre la FNSP et l'IEP de Paris. A travers nos petits déjeuners hebdomadaires, les voyages que nous avons faits ensemble, les colloques auxquels j'ai j'assisté, j'ai trouvé en René un magistère moral extraordinaire, une érudition de tous les instants. Et puis, disons-le devant ce Conseil (les plus anciens membres le savent), il m'arrive parfois d'être fougueux. René a toujours su me dire lorsque je poussais la fougue trop loin. Jean-Claude CASANOVA a fait allusion à l'immense courtoisie des facultés de droit ; c'est toujours avec une immense courtoisie que René savait freiner certaines de mes ardeurs. La fois où il a manifesté avec le plus de violence son opposition à un projet, il m'a dit : "*Cela ne me convient pas*" ! Cette forme extrême de délicatesse et, en même temps, de fermeté a été infiniment précieuse pour moi.

Que vous soyez Président d'honneur, j'en suis profondément heureux, cher René. Jean-Claude CASANOVA ne m'en voudra pas de dire que votre magistère moral se poursuivra même si vous n'avez plus les fonctions de Président de la Fondation.

Je voudrais dire enfin que vous m'avez appris l'indépendance. Je suis fonctionnaire et fier de l'être car si je ne l'avais pas été, je ne serais pas là aujourd'hui. Mais, René, vous m'avez appris l'indépendance propre aux académiques.

M. le PRESIDENT REMOND.- Merci. Nous assurerons, Jean-Claude et moi, conjointement la présidence de cette séance.

III. Election de deux vice-présidents du Conseil d'administration de la FNSP

M. le PRESIDENT.- Les textes prévoient l'élection de deux vice-présidents pour suppléer, assister, seconder le Président. Les textes nous laissent une grande liberté, ils disposent simplement que ces deux vice-présidents soient pris dans une autre catégorie que le collège des Fondateurs, déjà bien servi. C'est donc naturellement dans les catégories les plus nombreuses, celle des professeurs d'université et celle des représentants de l'Etat et de la société civile.

Je me permets de faire des suggestions. Pour le collège des grands corps de l'Etat, une coutume qui est devenue une tradition est que ce soit le vice-président du Conseil d'Etat. Je n'ai pas sondé Jean-Marc SAUVE mais je lui demande s'il accepte d'être ce vice-président. Quant aux professeurs d'université, je suggère le nom de Jean-François SIRINELLI. Mais le Conseil est libre.

Peut-être convient-il de le faire là encore par bulletin ? Ces élections sont pour cinq ans, les quelques minutes que nous consacrons à cela ne sont pas de trop pour assurer la régularité et la légitimité.

M. PEBEREAU.- Une procuration peut-elle être acceptée ?

M. DESCOINGS.- Oui.

Je déclare le scrutin ouvert.

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

Résultat : 31 votants (dont 1 procuration.)

30 suffrages exprimés ; 1 bulletin blanc.

Monsieur Jean-Marc SAUVE est élu par 28 voix et M. Jean-François SIRINELLI par 29 voix.

IV. Désignation des quatre représentants de la FNSP au Conseil de direction de l'IEP de Paris.

M. le PRESIDENT REMOND.- Sachant qu'il y a deux Conseils, le nôtre et le Conseil de direction, afin d'assurer une bonne articulation, les textes prévoient que le Conseil de la Fondation délègue quatre de ses membres pour faire partie du Conseil de direction de l'IEP. Il faut que nous désignions ces quatre personnes.

La délégation du Conseil d'administration de la Fondation comporte actuellement quatre personnes : de droit le Président, moi-même ; Jean-Paul FITOUSSI ; Michel PEBEREAU ; Jean-François SIRINELLI.

Hier, Michel PEBEREAU a été réélu par anticipation au Conseil de l'IEP. Nous avons dû le confirmer comme Président du Conseil de direction. C'est à Jean-Claude CASANOVA de se substituer à moi, comme Président.

M. SIRINELLI.- Effectivement, vous le disiez à l'instant, je représentais depuis un certain nombre d'années notre Conseil au Conseil de direction, mais il me semble que le magistère moral qui est le vôtre doit être présent aussi au Conseil de direction. Par ailleurs, Jean-Paul FITOUSSI joue un rôle important. Si vous le voulez bien et si notre Conseil en est d'accord, je n'aspire pas à être à nouveau un des représentants du Conseil d'administration au Conseil de direction.

M. le PRESIDENT REMOND.- Continuer d'en être membre me fait assurément grand plaisir, mais je ne voudrais pas que ce soit un mandat de trop !

M. PEBEREAU.- J'appuie cette suggestion. Le lien que René Rémond établit, à titre personnel, entre le Conseil de direction et le Conseil de la Fondation est très précieux au Conseil de direction. René REMOND est depuis l'origine pour moi un guide et une référence indispensables.

M. le PRESIDENT REMOND.- Merci. Cela me touche. Je n'ai pas le courage de refuser ! La délégation comprend donc : Jean-Claude CASANOVA, en qualité de Président, Michel PEBEREAU qui est reconduit, Jean-Paul FITOUSSI et moi-même. Cette composition a-t-elle votre agrément ? Ce n'est peut-être pas la peine de faire un vote à bulletin secret.

M. RIGAUD.- Par acclamation !

V. Présentation de l'ensemble de Sciences Po

M. le PRESIDENT REMOND.- Je remercie Richard avec qui cela a été un bonheur de travailler plus de dix ans. Il va vous présenter ce qu'est devenu aujourd'hui Sciences Po.

M. DESCOINGS.- Merci Messieurs les Présidents. Une partie importante de ce Conseil a été renouvelée. Que ceux qui en faisaient partie me pardonnent, mais pour l'ensemble du Conseil, notamment les nouveaux membres, il nous faut rappeler ce qu'est Sciences Po aujourd'hui.

Institution d'enseignement supérieur et de recherche unie par ses missions, Sciences Po est constitué de deux structures juridiques, indissociables mais distinctes : la FNSP et l'IEP de Paris.

La FNSP est une Fondation de droit privé avec des salariés qui relèvent du Code du travail, ce qui est une distinction radicale par rapport aux universités de droit commun, et qui a une comptabilité d'entreprise, autre distinction qui n'est pas moins radicale.

L'IEP de Paris est un grand établissement, de droit public. Ne croyez pas que ce soit par vanité que nous parlons de "grand établissement". C'est une catégorie juridique créée par la loi SAVARY de 1984. Pourquoi ? Parce que (et Serge HURTIG et Michel GENTOT ont joué un rôle important sur ce point) le législateur éclairé a voulu qu'un certain nombre d'institutions (le Collège de France, les Langues orientales, l'Observatoire de Paris et l'IEP de Paris) puissent déroger à un nombre important des dispositions de droit commun du texte de 1984.

M. le PRESIDENT REMOND.- Ce qui vous permet de siéger à la conférence des Présidents d'Université.

M. DESCOINGS.- Tout à fait, et non à la conférence des grandes écoles.

La Fondation, c'est la presque totalité des pouvoirs, des moyens d'action. Notre Conseil définit la stratégie en matière de recherche, de bibliothèque et plus largement de documentation et d'édition. Ce sont donc trois des quatre grandes missions de Sciences Po dont l'orientation est définie par notre Conseil. En deuxième lieu, la Fondation emploie des salariés de droit privé dont elle pose les conditions de recrutement, de rémunération et d'évolution de carrière.

Troisièmement, la Fondation est propriétaire ou locataire de l'ensemble des immeubles qui abritent toutes les activités développées par Sciences Po. C'est notre Conseil qui définit la politique immobilière.

Enfin, la Fondation arrête le budget global de l'Institution et celui de ses différentes composantes, notamment celui de l'IEP de Paris. Elle fixe aussi le montant des droits de scolarité versés par les élèves. L'I.E.P. n'a de compétence propre et exclusive que concernant le projet éducatif de Sciences Po, ce qui n'est pas rien, de la définition des règles d'admission jusqu'à celle des règles de diplôme, en passant par l'organisation des scolarités, le contenu des études. C'est l'IEP qui est compétent et c'est son Conseil de direction, que préside Michel PEBEREAU, qui est compétent pour arrêter les règles préparées par une Commission paritaire comprenant huit élus enseignants et huit élus étudiants. Le Conseil de direction comporte huit élus enseignants, huit élus étudiants, trois représentants du personnel, les quatre représentants du Conseil de la Fondation qui viennent d'être désignés et un certain nombre de personnalités qualifiées. Enfin, les professeurs et les maîtres de conférence des universités étant titulaires de leur emploi à l'IEP de Paris, c'est ce dernier qui assure leur gestion dans la mesure où cette gestion est déconcentrée.

Deux structures juridiques donc, mais une même Institution qui se définit par ses missions de formations initiale et continue, sa mission de recherche, sa mission de documentation avec sa bibliothèque, sa mission d'édition enfin. On a rappelé comment, en 1945, le passage de l'Ecole libre à la nouvelle institution s'était réalisé, comment on avait voulu nationaliser sans étatiser. En 1969, l'IEP de Paris quitte l'université de Paris à l'occasion de l'application de la loi Edgar FAURE. En 1984-85, l'IEP de Paris échappe à l'uniformisation des statuts universitaires et le décret d'application de la loi de 1984, qui date de 1985, érige l'IEP en "grand établissement". C'est dans ce décret réglementaire portant statut de l'IEP que le rattachement à la Fondation est mentionné.

Ce n'est qu'en 1998 que le législateur modifie l'ordonnance à valeur législative de 1945 pour introduire, dans cette ordonnance, la compétence de la FNSP pour gérer l'IEP de Paris. Nous avons la grande chance aujourd'hui d'un lien législatif entre la FNSP et l'IEP.

Dernière étape de cette évolution, en 2002, l'autonomie de l'IEP a été renforcée en ce que les compétences qui subsistaient pour le Ministre en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, et qui portaient sur les conditions d'admission à Sciences Po, ont été transférées au Conseil de direction de l'IEP de Paris.

Progressivement et lors de séances précédentes de ce Conseil, il a été dit que le Conseil d'administration de la Fondation exerce, de fait sinon de droit, une compétence de plus en plus large. Ce n'est pas nécessairement une compétence directe, mais une compétence de plus en plus englobante du gouvernement de l'ensemble de notre Institution. C'est, d'ailleurs, une bonne

chose.

Le gouvernement de Sciences Po, ce sont les deux Conseils aux compétences larges et aux pouvoirs souverains. Je parle sous le contrôle des professeurs appartenant à d'autres universités : c'est très exactement la situation qui est refusée aux universités françaises - de larges compétences propres et des conseils en situation de décider la stratégie de l'établissement, son avenir.

Des conseils souverains, donc, mais un exécutif fort. Fortement contrôlé par les Conseils mais doté en même temps d'une grande capacité de propositions, d'initiatives, d'une grande marge de manœuvre. L'exécutif, c'est le Président de la Fondation et l'Administrateur de la Fondation qui est, en même temps, le Directeur de l'IEP de Paris. Je suis assisté par un Comité exécutif qui comporte trois Directeurs adjoints : Gérard GRUNBERG, Directeur scientifique ; Francis VERILLAUD, Directeur des affaires internationales qui est aujourd'hui au Moyen-Orient ; Nadia MARIK, Directrice adjointe en charge de la stratégie du développement. Il y a neuf Directeurs : Laurent BIGORGNE pour les études et la scolarité ; Marc LAZAR pour l'école doctorale ; Isabelle FRANÇOIS, pour la formation continue ; Michel GARDETTE pour la bibliothèque ; Yves RICHARD pour les finances ; Nicolas CATZARAS pour les ressources humaines ; Estelle FRISQUET pour la communication ; Michel ALTAZIN pour les systèmes d'information ; M. Aurélien KREJBICH pour les services généraux et l'immobilier.

Quels sont les moyens dont bénéficie notre Institution ?

Ce sont des moyens humains, financiers et immobiliers.

(Départ de M. GADONNEIX.)

Les moyens humains, c'est évidemment l'essentiel. S'ajoutent aux professeurs des universités et maîtres de conférence des universités, titulaires de leur emploi à Sciences Po, des chercheurs du CNRS affectés dans les laboratoires qui sont liés à ce grand organisme sous la forme d'une unité mixte de recherche. Mais la FNSP emploie sept cents salariés de droit privé. C'est très important, car cela veut dire que nous avons toutes les formes de souplesse en même temps que toutes les formes de protection qu'apporte le Code du travail. Nous avons à peu près moitié de cadres, moitié de non cadres, et nous avons à peu près moitié de femmes et moitié d'hommes.

Les relations du travail à Sciences Po sont extrêmement denses. Je parle sous le contrôle de ceux des membres de ce Conseil élus par les salariés de Sciences Po. Nous avons quatre délégations syndicales (CGT, CFTC, SNAP-FSU et la CFDT), un Comité d'entreprise, un

CHSCT et des représentants du personnel. Ces relations sont constantes, naturellement parfois conflictuelles, mais le plus souvent convergentes et toujours extrêmement intenses.

Le budget consolidé de Sciences Po est de l'ordre de cent millions d'euros. Précédant depuis de nombreuses années la loi organique sur les loi de finances, je présente toujours à notre Conseil, en plus des flux financiers qui passent par la Fondation, les informations relatives à la masse des rémunérations versées directement par l'Etat aux universitaires et versées directement par le CNRS aux chercheurs du CNRS. Le budget consolidé est cet ensemble qui représente à peu près cent millions : quatre-vingt-cinq millions de flux financiers passent par la Fondation et à peu près quinze millions de salaires pour les agents publics. Je vous donnerai des chiffres plus précis quand nous examinerons le budget 2007.

Les ressources en provenance de l'Etat représentent à peu près deux tiers de nos ressources. Elles ont évolué comme suit dans notre histoire. Au milieu des années 1980, elles représentaient à peu près 80 % et 20 % étaient des ressources propres. Au milieu des années 1990, c'était 70 % pour 30 %. Aujourd'hui, si nous ne prenons pas en compte les salaires des professeurs des universités et des chercheurs du CNRS, c'est 60 % que représenteraient les dotations venant de l'Etat et 40 % de ressources propres. Si on réintègre les salaires, on est dans une proportion deux tiers / un tiers.

La nouveauté ces dernières années est la croissance du financement par les collectivités locales, essentiellement pour nos premiers cycles installés à Nancy, Dijon, Menton et Poitiers, mais aussi pour la partie de l'OFCE installée à Nice Sophia-Antipolis. De plus en plus, enfin, nous sommes financés par des organismes européens. Nous répondons systématiquement aux appels d'offres en matière de recherche lancés par la Commission Européenne et, après beaucoup d'années de tâtonnement, nous savons, je crois, enfin travailler à la fois en réseaux avec d'autres Institutions d'enseignement supérieur de recherche en Europe et, plus compliqué encore, nous savons élaborer les dossiers de réponse aux appels d'offres. Il n'y a pas une technicité particulière ; en France, on a dit souvent que c'était épouvantablement lourd et compliqué, mais c'est surtout que l'on était remarquablement ignare des procédures. Dès lors que nous avons acquis un certain savoir-faire, nous remportons un nombre d'appel d'offres tout à fait convenable.

Des ressources propres, un peu plus de trente millions d'euros. Ce sont les droits de scolarité et d'admission, la formation continue, la taxe d'apprentissage, le mécénat d'entreprise, les contrats et prestations de services. Michel GENTOT a été le premier, avec Serge HURTIG, à avoir une politique d'augmentation des droits de scolarité, lesquels avaient été gelés, je crois, entre

1966 et 1982, au moment même où le budget public de Sciences Po n'augmentait plus en valeur alors que l'inflation était à deux chiffres. Cela avait conduit à un appauvrissement considérable de l'Institution. Michel GENTOT a opéré une première réforme des droits de scolarité, a créé l'aide financière directe aux étudiants financée par Sciences Po. A son tour, Alain LANCELOT a procédé à une réforme dans la deuxième moitié des années 1980 et j'ai, quant à moi, proposé à notre Conseil, il y a deux ou trois ans, la dernière réforme en date. Aujourd'hui, les droits de scolarité et d'admission représentent 15 % du budget consolidé de Sciences Po.

La situation du corps étudiant à Sciences Po n'est assurément pas comparable à celle des universités. A peu près 70 % des élèves de Sciences Po appartiennent à des foyers fiscaux qui se trouvent dans les deux déciles les plus élevés, dans l'échelle INSEE, dans l'échelle des revenus imposables. Près de 20 % de nos élèves appartiennent à des foyers fiscaux dont le revenu est supérieur à cent vingt mille euros nets par an. Dans l'université, les mêmes catégories socioprofessionnelles ne représentent que 30 % des étudiants.

Autre source de revenus propres, la formation continue. Cette activité a été développée à partir du début des années 1970 à Sciences Po. Michel FORESTIER en a été Directeur jusqu'à son admission à la retraite. Les chiffres que j'indique sont des chiffres d'affaires, et non des marges. Nous nous efforçons d'atteindre l'équilibre en coûts complets. Les deux dernières années n'ont pas été très bonnes pour notre activité de formation continue. Nous nous sommes efforcés de relancer l'activité et attendons, pour 2007, les premiers résultats.

La taxe d'apprentissage versée par les entreprises, c'est, à la différence de la formation continue, de l'oxygène pur. Les coûts de gestion sont très faibles. C'est donc une ressource qui peut paraître limitée, par rapport au total du budget, mais elle est absolument indispensable. Là encore, c'est Alain LANCELOT qui avait lancé une politique extrêmement dynamique en la matière.

Le mécénat d'entreprise vaut aussi bien pour les programmes de recherche que pour les innovations pédagogiques. L'Etat connaît des difficultés budgétaires, il assure le maintien de sa dotation en valeur, ce qui est déjà très bien, mais il n'assure quasiment plus d'augmentation des moyens des universités. En 2006, par rapport à 2005, pour la totalité des quatre-vingt-trois universités françaises et des grands établissements, les crédits des universités ont augmenté de quatre millions d'euros. En 2007, les crédits pour les universités par rapport à 2006 ont à nouveau seulement augmenté de quatre millions d'euros. L'unité de compte des moyens budgétaires supplémentaires alloués cette année aux universités est la dizaine de milliers d'euros. Je prends

l'exemple de l'université de Nancy I, car le Président est le nouveau Président de la conférence des Présidents d'Université ; son budget en provenance de l'Etat a été augmenté de quarante mille euros de 2006 à 2007 ! Je ne parle que de la partie formation, je ne parle pas de la recherche où un effort sensible a été fait, mais je voulais appeler l'attention de notre Conseil sur ce point, car quand on parle de paupérisation des universités, c'est une réalité budgétaire que l'on ne peut pas sous-estimer.

Qu'en est-il des dépenses ? Nous nous efforçons avec un certain succès, c'est une politique constante de notre Institution, de faire en sorte que la masse salariale représente à peu près 50 % des dépenses de Sciences Po, à quoi il faut ajouter les dépenses pédagogiques induites par la rémunération des maîtres de conférences. Pour beaucoup d'universités, beaucoup de grands organismes de recherche dont le CNRS, la masse salariale représente la quasi-totalité des dépenses. Au CNRS, elle dépasse 90 %. C'est une catastrophe. Bien sûr, nous avons besoin de chercheurs et d'enseignants-chercheurs. Bien sûr, nous avons besoin de personnel administratif. Mais les centres de recherche et les universités sont progressivement garrottés, faute de crédits de fonctionnement.

Chaque année, nous avons un plus grand nombre d'universitaires ou de chercheurs mais qui, chaque année, ont moins de moyens pour accomplir leurs missions. Comment s'étonner dans ces conditions qu'une partie de ces universitaires et des chercheurs développent leurs activités professionnelles très largement en dehors de l'université ?

Les enseignements, formation initiale et formation continue, sont le deuxième grand poste de dépenses. Les crédits d'acquisition de livres et d'abonnements à des périodiques et d'abonnements numériques sont de l'ordre d'un million cinq cent mille euros chaque année. C'est très important par rapport à toutes les bibliothèques universitaires françaises. Serge HURTIG et Jean-Claude CASANOVA pourraient rappeler que c'est juste honnête si on se place dans le camp des grandes universités quant au montant de la dépense par élève. Sur un autre registre, les aides financières directes aux étudiants sont extraordinairement importantes en valeur absolue et en pourcentage. Pourquoi ? Notre Conseil a décidé, sur proposition d'une Commission que présidait Jean-Paul FITOUSSI, de compléter les bourses des élèves qui reçoivent une aide financière du CROUS par un montant égal à 50 % de cette bourse ; un élève boursier qui poursuit ses études à Sciences Po a 50 % de plus comme aide financière directe dans l'hypothèse où il poursuivrait des études à l'université. Là encore, il faut dire que le montant des bourses versées aux étudiants dans notre pays semble comme avoir été pensé pour augmenter le nombre des étudiants mécontents. Le

montant maximal d'une bourse pour ceux des étudiants qui n'ont aucune ressource financière est de trois mille six cents euros par an ; comment se loge-t-on, comment s'habille-t-on, comment mange-t-on, comment s'équipe-t-on en informatique, en livres, comment vit-on lorsque l'on n'a aucune autre ressource financière et que l'on a de l'ordre de trois cents euros par mois ? C'est le montant maximum ! C'est dire que, depuis vingt à vingt-cinq ans, les politiques suivies en matière d'aide financière directe aux étudiants ont consisté à augmenter le nombre des étudiants boursiers sans accroître le montant des bourses par étudiant. Il ne faut pas s'étonner que l'on puisse mobiliser facilement les étudiants quand les masses budgétaires très importantes dépensées pour eux se traduisent pour chacun d'eux par des sommes insuffisantes.

Une autre politique menée avec détermination par notre Institution est celle consistant à permettre à nos universitaires et nos chercheurs d'accomplir des enquêtes de terrain. Nous dépensons chaque année beaucoup d'argent pour les missions. Je tiens à souligner qu'il ne s'agit pas, pour le Président de la Fondation et l'Administrateur, de parcourir le monde, mais de permettre à nos chercheurs et à nos enseignants-chercheurs de participer à des colloques, à des journées d'étude, de mener des enquêtes de terrain. Il s'agit, pour nous, d'inviter des chercheurs ou des universitaires étrangers et, Cher Jean-Claude, notamment pour les jurys de thèses, pour lesquels nous faisons un effort particulier pour les internationaliser. Par ailleurs, nous avons deux cent quatre-vingt-dix accords ou coopérations universitaires partout dans le monde. Cela nous permet d'envoyer chaque année un millier d'élèves de Sciences Po pour des séjours longs hors de France.

Je n'insiste pas sur les autres natures de dépenses. Nous y reviendrons en avril quand nous étudierons le budget.

Un mot pour souligner l'importance des amortissements. La Fondation apporte toujours à l'amplification de son capital et à l'entretien de son patrimoine une attention constante. Nous occupons à Paris et dans les quatre campus de région quarante-cinq mille mètres carrés. Nous avons la propriété de vingt et un mille mètres carrés et nous en louons vingt-quatre mille. Une très importante opération immobilière a eu lieu ; l'an dernier, Cher René, vous signiez l'acquisition de l'immeuble situé au 13 de la rue de l'Université. Nous allons progressivement abandonner des sites parisiens. Nous avons commencé à le faire. Avec trente-huit sites, nous ne sommes pas dans une gestion rationnelle de notre établissement. Grâce à l'installation au 13 rue de l'Université, nous pourrions rationaliser. Antoine DURRLEMAN, en tant que Directeur de l'ENA, a fait tout son possible, et avec succès, pour que notre cohabitation pendant un an se passe au

mieux. Les élèves, les enseignants et les salariés de Sciences Po peuvent se louer de la façon dont les choses se sont passées. J'ajoute enfin, et c'est l'information nouvelle, que l'ENA a non seulement respecté à la lettre les délais dans lesquels elle devait quitter définitivement le 13 de la rue de l'Université, mais qu'elle a même anticipé la date butoir. Au nom de notre Institution, je tiens à remercier Antoine DURRLEMAN pour l'action qu'il a menée avec sa courtoisie et son efficacité bien connues.

Voilà pour les compétences transversales de notre Conseil. En creux, cela veut dire que l'IEP de Paris n'a pas de salarié - c'est vrai, sauf pour les universitaires qui sont des agents de l'Etat - ; que l'IEP de Paris n'a pas de finances, de compte bancaire, de flux financiers ; que l'IEP de Paris n'a pas de locaux. C'est dire, contrairement à une image souvent donnée, que ce n'est pas l'Institution d'enseignement supérieur et de recherche qui aurait créé une Fondation pour gérer une partie de ses activités de façon privée, c'est bien la Fondation voulue en 1945 qui gère la recherche, la bibliothèque, qui est propriétaire de trois SARL et qui a reçu délégation législative pour gérer ce service public qu'est l'IEP de Paris.

Les missions de Sciences Po.

La formation initiale accueille aujourd'hui sept mille élèves, contre quatre mille il y a dix ans. Jamais la sélection n'a été aussi dure qu'elle ne l'est aujourd'hui, alors même que le nombre des élèves n'a jamais été aussi important. Pour le bac 2006, un millier de bacheliers ayant obtenu la mention "très bien" ont demandé à être exonérés de l'examen selon une procédure créée par Alain LANCELOT. Il se souvient qu'à l'époque on avait dit "*quel scandale !*", aujourd'hui, les mentions "très bien" assurent un recrutement très largement déployé sur le territoire national et c'est une des raisons pour lesquelles nous avons autant de filles que de garçons parmi les élèves. Sur les mille bacheliers mention "très bien" qui ont demandé à être exonérés, seulement trois cents ont été retenus par un jury composé d'inspecteurs généraux de l'Education nationale. Nous avons donc dû expliquer à sept cents bacheliers mention "très bien" et à leurs familles que leur parcours scolaire depuis la classe de seconde et le niveau du bac qu'ils avaient atteint ne suffisaient pas et qu'il fallait qu'ils "fassent leurs preuves" en passant l'examen.

Quant à l'examen, le taux de sélection varie de 8 à 12 %. Quand il s'agit de bacheliers, on peut dire ce n'est pas anormal, mais quand il s'agit d'étudiants ayant obtenu un premier diplôme universitaire, au minimum une licence ou un diplôme de grandes écoles, avoir un taux de sélection de 10 à 12 % me paraît réellement très dur. Du moins, il nous pose des problèmes d'explication des critères selon lesquels nous acceptons les candidats.

Autre particularité de ces élèves, un tiers d'entre eux sont européens, hors les citoyens français, ou sont étrangers. Ils sont aujourd'hui brassés avec les étudiants français en suivant les mêmes enseignements sur les mêmes bancs devant les mêmes professeurs. Toujours en matière d'enseignement, mais cette fois-ci en formation continue, chaque année, nous accueillons de l'ordre de cinq mille stagiaires. Ce chiffre doit être pondéré par le nombre de jours de formation pour avoir une idée du poids réel, mais ce sont malgré tout cinq mille personnes qui viennent au moins une journée dans l'année passer du temps de formation à Sciences Po. Lors de futures séances de notre Conseil, je reviendrai sur notre activité de formation continue.

L'enseignement est déployé depuis la première année de l'enseignement post secondaire à travers cinq premiers cycles de trois ans à Dijon, Menton, Nancy, Paris et Poitiers. Les cycles qui se trouvent ailleurs qu'à Paris ont une très forte tonalité plurilingue et multiculturelle. A Nancy, le premier créé, qui prenait la succession du centre universitaire d'études politiques de Nancy, nous avons moitié étudiants francophones moitié étudiants germanophones. Les enseignements sont donnés en allemand, en français et en anglais et les étudiants francophones doivent passer leur troisième année obligatoirement hors de leur pays natal, dans un pays germanophone, soit dans une entreprise, soit dans une administration publique ou sur le campus universitaire d'une université correspondante. A Menton, c'est le sud Méditerranée et le Moyen-Orient. A Dijon, c'est l'Europe centrale et orientale. A Poitiers, c'est le monde lusophone et hispanophone.

Après ces cinq premiers cycles de trois ans, nous avons une offre de douze masters de deux ans qui concernent aussi bien les métiers qui mènent aux entreprises que ceux qui mènent aux administrations publiques ou aux métiers de la recherche et de l'enseignement. Nous avons une école doctorale qui comporte entre cinq cent cinquante et six cents thésards et une année complémentaire de préparation aux concours administratifs. Sur ces derniers, je rassure éventuellement ceux d'entre vous qui pourraient avoir des inquiétudes, puisque la presse m'a volontiers accusé de transformer Sciences Po en *business school* : les résultats à l'ENA restent à des niveaux extrêmement élevés, puisque de 80 à 90 % des reçus au concours externe sont des diplômés de Sciences Po. La nouveauté par rapport à la période où j'étais moi-même élève c'est que Sciences Po forme désormais aux métiers de la magistrature, avec un taux d'efficacité dans la préparation très considérable, avec peu de candidats mais généralement des candidats admis. Cette année, nous avons de l'ordre d'une trentaine de candidats, seize admissibles et quatorze reçus. Nous formons aussi les Administrateurs territoriaux, les futurs Directeurs d'hôpital, les

Administrateurs de caisses de sécurité sociale, les Administrateurs des assemblées.

Ces masters sont, jusqu'à présent en tout cas, distingués en masters de recherche et masters professionnels. Cette distinction est celle prévue par le Ministère de l'Education nationale. Une réflexion a été lancée par l'actuel Directeur général de l'enseignement supérieur pour savoir s'il fallait la maintenir. Je ne crois pas qu'une décision sera prise d'ici aux prochaines élections, en tout cas, c'est une consultation lancée et il y a une vraie réflexion sur ce point. Et puis, il y a le master diplôme d'établissement dont vous avez la liste dans le document.

Je centrerai mon propos sur la recherche. La recherche à Sciences Po, c'est une école doctorale, neuf centres de recherche, deux cent quatre-vingt-quatre chercheurs dont cent quatre-vingt-quatre sont titulaires à Sciences Po. Nous avons des chercheurs CNRS, des chercheurs de statut privé salariés de la Fondation, des universitaires, mais aussi une vingtaine de chercheurs associés. Nous avons créé neuf chaires qui conjuguent des activités de recherche, de formation initiale et continue et de valorisation de la recherche. Notre Conseil a créé il y a maintenant un peu plus d'un an une société par actions simplifiées qui joue l'interface entre les entreprises et les administrations publiques, l'expertise que peuvent développer les jeunes universitaires et les jeunes chercheurs.

L'école doctorale : cinq cent quatre-vingt-deux doctorants cette année, soixante thèses ont été soutenues en 2006. Nous avons à Sciences Po neuf professeurs d'histoire, huit professeurs de sciences politiques, huit professeurs de droit, sept professeurs d'économie et six professeurs de sociologie ainsi qu'une dizaine de maîtres de conférence des universités. La politique de l'IEP est, le plus souvent, de recruter des professeurs qui ont déjà fait leurs preuves dans d'autres universités. Il est très rare que nous mettions au concours des emplois de maître de conférence des universités et nous ne mettons jamais au concours de l'agrégation du supérieur des emplois à l'IEP de Paris, laissant ainsi aux commissions de spécialistes d'assurer leur choix.

La mission recherche, ce sont les centres de recherche. Nous en avons deux en sciences politiques : le centre de recherches politiques de Sciences Po dirigé par Pascal PERRINEAU, professeur des universités ; le centre d'études et de recherches internationales dirigé par Christophe JAFFRELOT, Directeur de recherche au CNRS. Deux en économie : l'observatoire français des conjonctures économiques présidé par Jean-Paul FITOUSSI et le GEM dirigé par Patrick MESSERLIN. Nous avons deux laboratoires en sociologie : le centre de sociologie des organisations dont Erhard FRIEDBERG a longtemps été le Directeur et qui va désormais être sous la responsabilité de Christine MUSSELIN, Directrice de recherche au CNRS. L'observatoire de

sociologie du changement, dirigé par Alain CHENU. Nous avons un centre en histoire, dirigé par Jean-François SIRINELLI, un centre de données sociopolitiques sous la direction d'Alain CHENU et un centre d'études européennes, dirigé par Renaud DEHOUSSE, professeur des universités à Sciences Po.

Concernant les chaires, nous y reviendrons dans une séance ultérieure. Elles sont dirigées soit par des universitaires, soit par des personnalités extérieures au monde académique mais ayant une très grande compétence dans leur domaine.

Pour valoriser la recherche, nous avons créé Sciences Po développement. Il s'agit de faire en sorte que les entreprises ou les administrations publiques qui veulent s'assurer les conseils d'universitaires ou de chercheurs trouvent une plate-forme qui assure l'interface et la gestion sociale et fiscale de cette activité pour laquelle les académiques ne sont pas nécessairement les mieux préparés quand ils n'ont pas créé leur propre entreprise.

Troisième mission, la bibliothèque et la documentation. Il a été dit l'importance de cette mission : cent cinq salariés ; mille sept cent mètres carrés de surface, sept cent vingt places assises ; neuf cent vingt mille volumes, onze mille titres de périodiques et quarante bases de données numériques qui donnent l'accès intégral à sept mille cinq cents revues. Le numérique a permis une explosion de l'accès aux revues, y compris en texte intégral et Sciences Po a une des principales bibliothèques européennes continentales en sciences humaines et sociales.

Quatrième mission : l'édition. Nous avons des presses universitaires qui éditent une trentaine d'ouvrages chaque année et régulièrement huit revues.

En facteur commun à ces missions, j'insisterai sur les relations internationales de Sciences Po et les relations de Sciences Po avec les entreprises. Sciences Po à l'international, ce sont deux cent quatre-vingt-dix accords de coopération, certains poussés très loin. Il y a bien sûr la mobilité des élèves, nous avons un tiers d'élèves français et envoyons près de mille élèves français chaque année à l'étranger. Ce sont aussi des doubles diplômes à l'échelon du master ou du doctorat. Concrètement, un élève de Sciences Po ou d'une des universités que vous voyez mentionnées à l'écran peut en deux années accomplir des études aboutissant, si elles sont réussies, à l'obtention du master de Sciences Po et à l'obtention du master de l'université concernée. Nous avons même au niveau doctoral un exemple unique d'un accord avec *Northwestern*, une des universités de Chicago.

Notre Direction des Affaires Internationales et des Echanges compte plus de trente personnes. Autre exemple de ce qui manque aux universités ; dans la plupart d'entre elles, les

relations internationales sont portées par les professeurs et en matière scientifique, seuls des enseignants chercheurs et des chercheurs peuvent faire vivre une coopération. Mais si les Institutions n'ont pas les moyens d'être en soutien à ces coopérations, d'en assurer la pérennité, la gestion, alors, il y a véritablement des difficultés que nous ne rencontrons pas à Sciences Po, où une trentaine de personnes assurent la gestion quotidienne de ces accords. Nous avons aussi plusieurs représentations permanentes dans des universités à Tokyo, à Delhi en Inde, à Pékin en Chine, à New York et en Amérique du sud.

Nous avons fait le pari, depuis très longtemps à Sciences Po, du détour américain. René REMOND rappelait tout récemment encore l'importance de nos relations avec les universités américaines, britanniques et également italiennes, mais nous avons beaucoup développé nos relations avec le monde latino-américain et, comme tout le monde, nos relations avec le Japon, la Chine et l'Inde.

Enfin, nos relations avec les entreprises. Elles sont de plus en plus importantes. Les entreprises sont nos principaux clients si l'on considère que le devoir d'un établissement universitaire est de faire en sorte que ses diplômés trouvent un emploi. Si les entreprises ne recrutent pas nos diplômés, nous ne faisons pas correctement notre métier. Mais les entreprises nous conseillent aussi dans le développement de la carte de nos formations.

(Départ de M. PAYE.)

Elles nous conseillent dans la définition des métiers qui évoluent le plus rapidement et qui sont les plus porteurs d'avenir. Enfin, les entreprises acceptent que leurs collaborateurs enseignent à Sciences Po. Vous savez qu'une des richesses de Sciences Po c'est la très grande importance des maîtres de conférence qui ne sont, ni universitaires, ni chercheurs, mais des professionnels d'entreprises, d'administrations publiques et qui viennent un ou deux semestres par an faire part de leurs expériences et réfléchir avec les élèves à théoriser celles-ci.

Les entreprises, c'est bien sûr le développement de l'innovation scientifique et pédagogique et ce sont les liens commerciaux. La formation continue est une activité marchande. Les contrats de recherche sont des contrats de prestations de services. L'augmentation du financement par les entreprises est importante. Il est en forte croissance depuis 2003. Je suis convaincu que l'Etat doit conserver la part la plus éminente du financement de notre Institution. C'est lui qui assure la stabilité, la pérennité, la prévisibilité de nos ressources, mais notre avenir dépendra également de notre capacité à développer les ressources propres, c'est-à-dire des ressources autres que celles que l'Etat nous assure.

Je vous remercie et répondrai avec grand plaisir à vos questions si vous en avez aujourd'hui.

M. le PRESIDENT REMOND.- Le Conseil remercie Richard DESCOINGS de ces explications très larges, qui donnent un aperçu de l'étendue des tâches et des responsabilités du Conseil, car c'est lui qui intervient, approuve et autorise. Je ferai deux observations qui me sont inspirées par l'expérience des Conseils.

Nous sommes très souvent amenés - Richard l'a fait - à comparer la situation de Sciences Po à celle des universités. Il n'y a de notre part aucune condescendance. Cela ne nous satisfait pas que notre situation soit meilleure que celle des universités. Nous sommes une université, notre rêve est d'être non pas un exemple, mais une référence. Ce que nous faisons, entreprenons, réussissons ne pourrait-il pas se faire aussi dans les universités ? Nous souhaitons donc entretenir avec elles des relations familiales.

Ceci fait que nous sommes souvent, à partir des questions posées, des décisions à prendre, des votes à émettre, amenés à nous intéresser à l'ensemble de l'enseignement supérieur. Ce Conseil a souvent été le lieu d'une réflexion collective sur les problèmes généraux, y compris de société. C'est à la fois une vitrine, un observatoire et une fenêtre. Je pense que si l'assiduité est si grande dans ce Conseil, c'est probablement parce que ceux qui en font partie ont le sentiment d'y apprendre et que c'est le lieu d'une réflexion collective et dont nous souhaitons que profitent non seulement Sciences Po, mais aussi la société française.

M. JEANNENEY.- Sauf erreur de ma part, vous n'avez pas parlé de votre création de l'école de journalisme. Que devient-elle ? C'était très important à mes yeux.

M. DESCOINGS.- Un des masters est porté par l'école de journalisme qui a été créée et approuvée par notre Conseil, il y a maintenant deux ans. Il comporte des promotions de quarante élèves et présente quelques spécificités.

La première est qu'un tiers des élèves de l'école de journalisme sont étrangers. En soi, c'est une petite révolution pédagogique, puisque c'est au quotidien que les futurs journalistes français apprennent et comprennent que l'actualité, dans quelque domaine que ce soit, peut être vue autrement que de France. La seconde, c'est que la formation délivrée insiste beaucoup sur trois grands types de connaissance qui nous paraissent indispensables pour faire un bon journaliste : l'histoire ; l'économie et la gestion d'entreprise ; les institutions judiciaires.

Mme CARRERE d'ENCAUSSE.- Une remarque de détail qui va sembler mesquine, mais qui ne l'est pas sur le fond. Ce document est passionnant, mais à la page trente-quatre, je

relève une incongruité, Monsieur le Directeur.

Vous avez, parmi les établissements partenaires qui délivrent des diplômes, un binôme Moscow University. Je suis désolée de vous rappeler qu'il s'agit d'une université de langue russe. C'est le point de détail, mais c'est une incongruité qui n'est pas acceptable.

J'ajouterai, pour votre information, que la Commission générale de terminologie qui siège auprès du Premier ministre s'efforce actuellement, à la demande du Ministère des Affaires Etrangères, d'uniformiser les noms géographiques, de leur donner une forme officielle pour que ce ne soit pas le désordre absolu et que ce soit une forme française. Sciences Po, qui est un grand établissement universitaire français, se devrait de respecter des règles de cohérence et aussi de respecter ce désir d'avoir des règles communes à tout le monde en France.

Ce n'est pas le membre de l'Académie Française, mais peut-être la métèque qui est née en France et qui se sent française plus que tout le monde qui tient ce propos : Sciences Po est un établissement international et je plaide pour cela, mais c'est un établissement international français. J'ai noté beaucoup de glissements. Il y a parfois des formes anglaises parfaitement inutiles, notamment au cours de séminaires. Si l'on mettait les choses en français, ce serait tout aussi bien, même si le séminaire se fait en anglais. Je me permets de protester car je pense que Sciences Po a pour mérite d'avoir donné à la France cette dimension internationale.

M. DESCOINGS.- La date du prochain Conseil n'est pas arrêtée, mais ce serait la deuxième quinzaine de mars.

M. le PRESIDENT REMOND.- Il me reste à remercier à nouveau le Conseil. Je suis comblé et touché du fond du cœur. Je suis très heureux d'avoir été auprès de vous, car il y a quelques jours, je n'étais pas certain que ma santé me le permettrait. La séance est levée.

(La séance est levée à 11 heures 40.)